

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 14 mars 2024

Le jeudi 14 mars deux mille vingt-quatre à dix-sept heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sur la convocation de sa Présidente du mardi 05 mars deux mille vingt-quatre et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 8 votants : 9

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Louissette LECOQ, Philippe RICHIER,
représentants le Conseil Municipal,
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion,
Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,
Anne MAIGRET, représentant l'UDAF 76

Absents Excusés :

Alain QUIBEL ayant donné pouvoir à Louissette LECOQ, représentant le Conseil Municipal.

M. Christian FOSSOUL est désigné secrétaire de séance.

2024-04

Convention de mise à disposition d'une salle à l'Espace de Vie Sociale pour l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural).

Considérant que l'Espace de Vie Sociale « Joséphine Baker » a pour vocation de créer des solidarités de voisinage, tisser du lien social mais également aider les habitants dans leur recherche d'emploi et dans l'accès aux droits.

Considérant que le CCAS et l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) ont élaboré un partenariat afin de proposer des permanences de l'association au sein de l'EVS.

Considérant que les permanences se tiendront tous les mardi et jeudi qu'il sera mis à disposition les locaux pour la tenue des permanences.

Considérant qu'en contrepartie de cette mise à disposition des locaux, il a été convenu avec l'ADMR qu'elle s'engage à verser une participation financière au CCAS pour couvrir les coûts d'utilisation des fluides (eau, électricité, chauffage, téléphonie, internet...) et des consommables (papier, produits d'entretien, cartouches d'imprimante, fournitures de bureau...) pour un montant de deux mille quatre cent euros par an (deux-cent euros par mois).

Considérant que pour 2024, la participation financière de l'AMDR sera proratisée en fonction de la date de démarrage des permanences.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention et tout document s'y afférant ;

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- D'acter que la recette sera imputée au compte 074 du budget 2024 du CCAS.

Le conseil d'Administration après en avoir délibéré,
Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

- Autorise la mise en place de cette convention
- Prend acte que la recette sera versée au CCAS pour cette mise à disposition.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le ,

La Présidente du C.C.A.S.


Myriam MULO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20240319-2024-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024

